

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00367

Numéro SIREN : 423 769 124

Nom ou dénomination : AMR PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 2390

Greffe du tribunal de commerce de Salon de Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2390

Déposant :

Nom/dénomination : AMR PARTICIPATIONS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 423 769 124

N° gestion : 1999 B 00367

Désignation de l'entreprise : AMR PARTICIPATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 31 AVENUE CHARLES DE GAULLES		13140 MIRAMAS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 2 3 7 6 9 1 2 4 0 0 0 2 9		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 13 11 2019	
		N-1 13 11 2018	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AV
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *			
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

Des justifications approuvées par cette entreprise sont déposées dans la mission n° 2022
Dossier N° 000014 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ACTION ENTREPRISE CONSEIL



Désignation de l'entreprise : AMR PARTICIPATION

Néant ☐

Désignation de l'entreprise : AMR PARTICIPATION										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :46.....000.....)									DA	46 000	46 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...									DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)									DC			
	Réserve légale (3)									DD	4 600	4 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)									DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)									DG	2 202 397	2 291 132	
	Report à nouveau									DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	(84 587)	(88 735)	
	Subventions d'investissement									DJ			
	Provisions réglementées *									DK			
	TOTAL (I)									DL	2 168 410	2 252 997	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM			
	Avances conditionnées									DN			
	TOTAL (II)									DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP			
	Provisions pour charges									DQ			
	TOTAL (III)									DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS			
	Autres emprunts obligataires									DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)									DY	328 722	390 270	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	22 493	40 124	
	Dettes fiscales et sociales									DY	1 600	21 358	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ			
	Autres dettes									EA	21 631	21 631	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB			
	TOTAL (IV)									EC	374 446	473 383	
	Ecart de conversion passif * (V)									ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)									EE	2 542 856	2 726 380	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital									IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)							IC			
			Ecart de réévaluation libre							ID			
			Réserve de réévaluation (1976)							IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *									EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an									EG	374 446	188 567
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP									EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : AMR PARTICIPATION		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens* services*	FD	FE	FF	
		FG	96 000	FH	96 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	96 000	FK	96 000
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	96 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	13 776
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	125
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	9 427
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	13 778
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	82 222	70 598
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	2 256	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
	Total des produits financiers (V)	GP	2 256	644	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	778	
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
	Total des charges financières (VI)	GU		778	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	2 256	(134)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	84 478	70 464

Dossier N° 000014 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ACTION ENTREPRISE CONSEIL



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Leaid Group

Désignation de l'entreprise : AMR PARTICIPATION						Néant ☐ *	
						Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	25 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	77 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	102 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	116 105
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	2 619
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	137 619
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(35 619)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	123 579
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	198 645
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	287 380
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	(88 735)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières			HY	
		{	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *		HP		
		{	- Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IL	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				IIX	
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)				RD	
	(9)	Dont transferts de charges				A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		A2	9 427
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6		obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et joindre en annexe) Cf état annexe						Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels 169 065	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000014 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ACTION ENTREPRISE CONSEIL



ANNEXE

Certifié conforme
à l'original

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 297 241		
TOTAL	2 297 241		
TOTAL GENERAL	2 297 241		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 297 241	2 297 241
TOTAL			2 297 241	2 297 241
TOTAL GENERAL			2 297 241	2 297 241

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	61 790	61 790	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 473	6 473	
Groupe et associés	157 479	0	157 479
TOTAL	225 743	68 264	157 479

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	284 816	284 816		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 493	22 493		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 600	1 600		
Groupe et associés	43 905	43 905		
Autres dettes	21 631	21 631		
TOTAL	374 446	374 446		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	9.2000	5 000			5 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Certifié conforme
à l'original**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019**

**AMR PARTICIPATION S.A.S
31 AVENUE CHARLES DE GAULLE
13140 MIRAMAS**

**Claude BENMOUSSA
Commissaire aux comptes
1, Rue Henri CHENEAUX
13008 MARSEILLE**

Monsieur Le Président,

I- Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 31 décembre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AMR PARTICIPATION S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

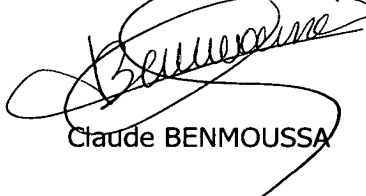


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 13 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes


Claude BENMOUSSA

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 297 241		2 297 241	2 297 241		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 297 241		2 297 241	2 297 241		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés				30 000	30 000	100.00
	Autres créances	225 743		225 743	246 765	21 023	8.52
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	19 872		19 872	152 374	132 501	86.96
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	245 615		245 615	429 139	183 524	42.77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 542 856		2 542 856	2 726 380	183 524	6.73

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

157 479

Dossier N° 000014 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ACTION ENTREPRISE CONSEIL



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 46 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	46 000	46 000		
	Réserves				
	Réserve légale	4 600	4 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 202 397	2 291 132	88 735	3.87
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	84 587	88 735	4 148	4.67
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	2 168 410	2 252 997	84 587	3.75
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	328 722	390 270	61 548	15.77
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 493	40 124	17 631	43.94
	Dettes fiscales et sociales	1 600	21 358	19 758	92.51
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	21 631	21 631		
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	374 446	473 383	98 937	20.90
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 542 856	2 726 380	183 524	6.73

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

374 446

188 567



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	96 000		96 000	96 000		
Chiffre d'affaires NET	96 000		96 000	96 000		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits				1	1	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			96 000	96 001	1	0.00
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			13 776	15 851	2 075	13.09
Impôts, taxes et versements assimilés				125	125	100.00
Salaires et traitements						
Charges sociales				9 427	9 427	100.00
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1		1	
Total des Charges d'exploitation (II)			13 778	25 403	11 625	45.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			82 222	70 598	11 625	16.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 256	644	1 612	250.31
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 256	644	1 612	250.31
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		778	778	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		778	778	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	2 256	134	2 390	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	84 478	70 464	14 015	19.89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		25 000	25 000	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		77 000	77 000	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		102 000	102 000	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	116 105	135 000	18 895	14.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 960	2 619	50 341	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	169 065	137 619	31 446	22.85
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	169 065	35 619	133 446	374.64
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		123 579	123 579	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	98 256	198 645	100 389	50.54
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	182 843	287 380	104 537	36.38
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	84 587	88 735	4 148	4.67

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Dossier N° 000014 en Euros.

ACTION ENTREPRISE CONSEIL



[Signature]

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 297 241		
TOTAL	2 297 241		
TOTAL GENERAL	2 297 241		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 297 241	2 297 241
TOTAL			2 297 241	2 297 241
TOTAL GENERAL			2 297 241	2 297 241

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	61 790	61 790	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 473	6 473	
Groupe et associés	157 479	0	157 479
TOTAL	225 743	68 264	157 479

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	284 816	284 816		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 493	22 493		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 600	1 600		
Groupe et associés	43 905	43 905		
Autres dettes	21 631	21 631		
TOTAL	374 446	374 446		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	9.2000	5 000			5 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Certifié conforme
à l'original

AMR PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 46 000 euros
Siège social : 31 Avenue Charles de Gaulle
13140 MIRAMAS
RCS SALON DE PROVENCE N° 423 769 124

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des deux derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

La société a réalisé un chiffre d'affaires identique à celui de l'année dernière à savoir 96 000 €.

En revanche, le résultat est déficitaire du fait des abandons de créances intervenus au sein du groupe.

Informations concernant les dettes fournisseurs

L'arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D.441-4 du Code de Commerce nous fait obligation de vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 31 décembre 2019, d'après des tableaux extrêmement complexes et longs à établir, devant contenir des rubriques sur :

Les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (nombre, montant total, pourcentage du montant total des achats de l'exercice et pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice par tranche de retard de paiement, puis nombre et total des factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées puis délais de référence utilisés)

Les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (avec les mêmes rubriques)

Cette information n'est pas significative dans le cadre de l'activité de la société dont l'objet est la gestion de ses participations dans les filiales.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Aucune nouvelle prise de participation prévue en 2020 et les facturations de prestations vont rester identiques.

La crise sanitaire liée au COVID 19 n'aura pas d'impact sur le montant des redevances facturées.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

NEANT

Activité de la société en matière de recherche et développement

NEANT

Prises de participations

Il n'y a eu aucune prise de participation en 2019

Résultat et chiffres d'affaires des filiales :

- ESPACE AUTOMOBILES : CA HT = 5 427 702 € et résultat net = - 121 702.94 €
- AUTO M-ROAD : CA HT = 483 472 € et résultat net = 3 876 €

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 84 586.82 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres Réserves » 84 586.82 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice ne tient compte d'aucune dépense correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

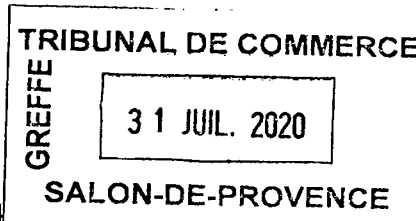
Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

Certifié conforme
à l'original

Greffe Tribunal de Commerce
Salon-de-Provence
Dépôt N° 2020/2390

AMR PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 46 000 euros
Siège social : 31 Avenue Charles de Gaulle
13140 MIRAMAS
RCS SALON DE PROVENCE N° 423 769 124



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt,
Le trente et un juillet
A dix-huit heures,

Les associés de la société AMR PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros, divisé en 4 600 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 245 Allées de Craponne – 13300 SALON DE PROVENCE, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent :

Monsieur Aldo REA, propriétaire de 4599 actions,

Associé de la Société et représentant plus de la majorité des actions composant le capital de la Société.

Est absent :

Madame Sophie REA, propriétaire de 1 action.

Madame Claude BENMOUSSA, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les associés présents possédant ainsi 4 599 actions, soit plus de la moitié des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Aldo REA**, Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,



- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par le Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 84 586.82 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	84 586.82 euros
En totalité au poste « Autres réserves »	84 586.82 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-1 à du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions conclues au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le Président n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé présent.

Monsieur Aldo REA